



## Catégories de membres et tarification

### 1. Membre régulier

Est considérée comme membre régulier du RPSQ, la personne physique qui en fait la demande et qui correspond aux critères d'admission suivants\* :

- détenir un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat détenir un diplôme équivalent selon les critères fixés par le conseil d'administration.

Critères pour l'attribution d'un rabais	Rabais**	Cotisation annuelle
–détenir, <b>depuis plus de trois ans</b> , un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat ou un diplôme équivalent selon les critères fixés par le conseil d'administration	Aucun rabais ne s'applique	200 \$
–détenir, <b>depuis moins de trois ans</b> , un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat ou un diplôme équivalent selon les critères fixés par le conseil d'administration	Un membre peut bénéficier d'un rabais de 100\$ une seule fois pour deux années consécutives	100\$
–détenir un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat ou un diplôme équivalent selon les critères fixés par le conseil d'administration <b>et étudier à temps complet (en sexologie ou dans une autre discipline)</b>	125\$	75\$
–être âgé de <b>65 ans ou plus</b>	100\$	100\$

\* Les membres du RPSQ doivent aussi : 1) être accepté comme membre régulier, en formation ou associé par le conseil d'administration, sur recommandation du comité d'admission et 2) acquitter les frais d'étude de dossier et d'admission approuvés par le conseil d'administration et payer la cotisation annuelle selon les conditions déterminées par l'assemblée générale.

\*\*Les rabais sont mutuellement exclusifs et ne peuvent pas être combinés.

## 2. Membre en formation

Est considérée comme membre en formation du RPSQ, la personne physique qui en fait la demande et qui correspond aux critères d'admission suivants\* :

- être inscrit dans un programme de formation en sexologie dans une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat et ne pas détenir un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat

<b>Critères pour l'attribution d'un rabais</b>	<b>Rabais**</b>	<b>Cotisation annuelle</b>
–être inscrit au baccalauréat en sexologie	150\$	50\$
–être inscrit à la maîtrise en sexologie et ne pas détenir un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat	150\$	50\$
–être inscrit au doctorat en sexologie et ne pas détenir un diplôme en sexologie d'une université reconnue, de niveau baccalauréat ou maîtrise	150\$	50\$

## 3. Membre associé

Est considérée comme membre associé du RPSQ, la personne physique qui en fait la demande et qui correspond aux critères d'admission suivants\* :

- détenir un diplôme d'une université reconnue, de niveau baccalauréat, maîtrise ou doctorat;
- avoir effectué une réflexion importante sur la sexualité ou avoir donné un apport important à la sexologie;
- avoir effectué une pratique significative d'au moins cinq (5) années en sexologie, incluant la collaboration avec des sexologues en titre.

<b>Critères pour l'attribution d'un rabais</b>	<b>Rabais**</b>	<b>Cotisation annuelle</b>
Les membres associés ne peuvent pas bénéficier d'un rabais	Aucun rabais ne s'applique	200\$